

Département des Hauts-de-Seine
VILLE DE FONTENAY-AUX-ROSES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 07 OCTOBRE 2010

NOMBRE DE MEMBRES
composant le Conseil : 35
en exercice : 35
présents : 31
représentés : 4
pour : 35
abstentions : 0
contre : 0

OBJET : Contrat Urbain de Cohésion Sociale – Demande de subventions dans le cadre d la Convention « Animation sociale des quartiers » avec la Région Ile-de-France

L'An deux mille dix, le sept octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Fontenay-aux-Roses, légalement convoqué le premier octobre, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Pascal BUCHET, Maire.

Étaient présents : P. BUCHET, Maire ; J. SEGRÉ, L. ZANOLIN, JJ. FREDOUILLE, P. GUYON, S. CICERONE, JF. DUMAS, M. FAYOLLE, G.MERGY, Z. SIMON, Maires-adjoints, JPh.DAMAIS, J. GUNTZBURGER, A. SOMMIER, G. MAHE, M. MILLER, F. ZINGER, G. DELISLE, S. LOURS-GATABIN, D. LAFON, P. DEPOUX, P. DUPLAN, P. DUCHEMIN, J. N'GALLE-EBOA, D. BEKIARI, P. LE QUERRE, F. HEILBRONN, JP. AUBRUN, M. GALANTE-GUILLEMINOT, M. BUCQUET, M. FAYE, C. VIDALENC, Conseillers Municipaux

lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents représentés ayant donné pouvoir :

C. MARAZANO	à	L. ZANOLIN
B. KABANDA	à	P. DUCHEMIN
P.H. CONSTANT	à	M. GALANTE-GUILLEMINOT
A. BULLET	à	JP. AUBRUN

Le Président ayant ouvert la séance, il est procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code précité, à l'élection d'un Secrétaire : F. HEILBRONN est désignée pour remplir ces fonctions.

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Contrat Urbain de Cohésion Sociale des Blagis signé le 25 mai 2007,

Vu la circulaire interministérielle du 24 mai 2006 du Ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement et du Ministre délégué à la cohésion sociale et à la parité, relative à l'élaboration des contrats urbains de cohésion sociale.

Vu la circulaire du 15 septembre 2006 du délégué interministériel à la ville relative à la géographie prioritaire des CUCS, au contenu et au calendrier de mise en œuvre.

Vu la délibération du 18 février 2010 de la Ville de Fontenay-aux-Roses approuvant la programmation des actions de fonctionnement 2010 de la politique de la ville.

Vu la délibération de la Région Ile-de-France n° CR 30-07 du 13 mars 2007, modifiée par la délibération n° CR 71-08 du 26 juin 2008 portant sur l'approbation, dans le cadre d'une contractualisation pour 2 années, des dispositions nouvelles et complémentaires au dispositif cadre de la politique de la ville pour son volet « Animation sociale des quartiers », prolongée par la délibération de la Région Ile-de-France en date du 9 octobre 2009 pour une année supplémentaire.

Vu l'avis de la commission,

Sur la proposition du Maire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : de solliciter une subvention de fonctionnement, pour l'année 2010, auprès de la Région Ile-de-France d'un montant de 6 000€ pour l'action « Soutien à l'apprentissage de la lecture », portée par la Médiathèque de Fontenay-aux-Roses.

Article 2 : d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer la convention « Animation sociale des quartiers » avec la Région Ile-de-France, ainsi que tous documents administratifs liés à cette demande de subvention.

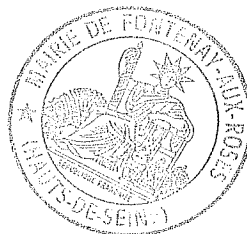
Article 3 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. le Préfet des Hauts de Seine
- M. le Trésorier Municipal
- La Région Ile-de-France

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an susdits,
Et ont signé les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire
Conseiller Général
Pascal BUCHET



Certifié exécutoire
Compte tenu de la réception
En Préfecture le
Publication/Affichage le

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services

Allain ANDRIANASOLO